

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12



Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_19

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE « FORETS »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2024 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2023	12 790,42 €	20 575,99 €	33 366,41 €
Affectation au financement de l'investissement	0,00 €		0,00 €
Recettes 2024	89 811,36 €	10 581,86 €	100 393,22 €
Dépenses 2024	78 971,20 €	8 207,13 €	87 178,33 €
Résultat avant report	10 840,16 €	2 374,73 €	13 214,89 €
Résultat de clôture 2024	23 630,58 €	22 950,72 €	46 581,30 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 23 630,58 €,
- un excédent de la section d'investissement de 22 950,72 €,
- un résultat global excédentaire de 46 581,30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE l'excédent d'investissement de 22 950,72 € au compte 001,

REPORTE l'excédent de fonctionnement de 23 630,58 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
